



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

A la suite d'une convocation du mardi 25 mars 2025, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 31 mars 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **33**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Monsieur Salvatore FIORETTO est représenté par Fabien CLAISER.

✓ Excusés ayant donné procuration : **4**

Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Jean NIEDERLAENDER Joël a donné procuration à Dominique LIMBACH, Luc BALLASSE a donné procuration à Etienne HOFFERT, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER,

✓ Excusés : **12**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Guy BORN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Durkut CAN, Jean-Luc LUTZ, Bernard PETRY, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL.

✓ Absents : **6**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Emmanuel THIRY, Roland GLODEN, David SUCK, Bernard COLBUS, Cathia HEIM.

03. FINANCES

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Comité syndical,

Considérant l'excédent d'exploitation de l'exercice d'un montant 1 873 635,06€.

Considérant l'excédent d'exploitation reporté d'un montant de 3 614 218,22€.

Considérant dès lors que le résultat d'exploitation cumulé 2024 est excédentaire de 5 487 853,28€.

Considérant que le résultat d'investissement cumulé 2024 est excédentaire de 3 397 582,14€, et que celui-ci reste excédentaire de 1 611 906,29€ en tenant compte des restes à réaliser.

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances réunis le 24 mars 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Roland ROTH, Président.

Le Comité syndical,

Délibère par :

37 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De reporter en section d'exploitation l'excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2024 d'un montant de 5 487 853,28€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 31 mars 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération, **23 AVR. 2025**
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **23 AVR. 2025**

